



**délibération :
D-2023-1-12**

Nombre de délégué en
exercice : 60

Présents : 50

Votants : 57

**Objet : Motion pour
l'exploitation du
réseau de bus du
territoire Bassée-
Montois**

L' an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de la Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Date de convocation : 08 février 2023

Titulaires : Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame GRANERO Agnès, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur GODRON Charles, Madame VERRIER Laure, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame CHARLES Sabine, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame FLON Justine

Pouvoirs :

Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur MIRVAULT Dominique
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick

Absent(s) : Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame BENOIT Florence

Excusé(s) : Madame RICHARD Gisèle, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POULAIN Michel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CAMUSET Pascal, Madame MOREAU Patricia, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul FENOT

Entendu l'exposé du Président, qui précise que le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités doit très prochainement attribuer le marché de l'exploitation du réseau de bus de notre territoire. Il prendra effet au 1er août 2023.

Considérant que le conseil communautaire s'inquiète des conséquences importantes d'un éventuel changement d'opérateur sur la qualité du service public rendu, en particulier dans la phase de transition.

Considérant qu'il tient à exprimer sa vive préoccupation quant :

- Aux conditions de reprise du personnel et des dépôts nécessaires à l'exploitation des transports en commun sur le territoire ;
- Aux liens entre l'éventuelle nouvelle société d'exploitation dédiée au réseau et le territoire bassée-montois ;
- Aux conditions de fonctionnement du bus à la demande ;
- Aux relations quotidiennes entre le transporteur, la Communauté de communes Bassée-Montois et les communes membres.

Considérant que la gestion, dans une région francilienne très urbanisée, d'un réseau de transport de lignes régulières et scolaires exclusivement situé en zone rurale, est spécifique et doit tenir compte des singularités du territoire.

Considérant que dans ce contexte, il est essentiel que le conseil d'administration d'Ile de France Mobilités prenne la mesure des conséquences pratiques de la décision qu'il sera amené à prendre.

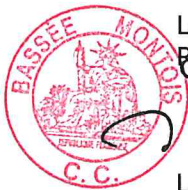
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Vote une motion pour interpeler Ile-de-France Mobilités au sujet de l'exploitation du réseau de bus du territoire bassée-montois ;
- Demande à Ile-de-France Mobilités et au Département de prendre en considération cette motion ;
- Dit que cette motion sera transmise au Directeur Général d'Ile-de-France Mobilités et au Département.

Pour : 57

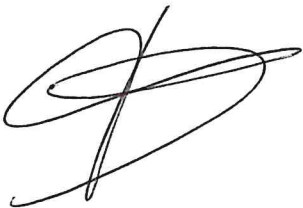
Contre : 0

Abstention : 0



Le Président,
Roger DENORMANDIE


Le secrétaire de séance



Emis le 16/02/2023, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 21/02/2023

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site ww.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.